

***Ordre du jour du prochain conseil municipal :***

- Désignation du secrétaire de séance
  - Approbation du compte rendu de la séance précédente
  - Adoption de l'ordre du jour :
1. Subvention aux associations : Bach en Drôme des Collines
  2. Subvention aux associations : sou des écoles
  3. Acquisition de la parcelle n° E443
  4. Décision modificative au budget de l'eau
  5. Décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-23 du CGCT
  6. Questions diverses